



## NEWS DU RÉSEAU CCI

### Pari réussi pour les 3<sup>ème</sup> Rencontres Régionales de l'Économie Circulaire !

Jeudi 13 octobre 2016, plus de 300 personnes se sont données rendez-vous à Revel pour assister aux 3<sup>ème</sup> Rencontres Régionales de l'Économie Circulaire.

Articulée autour de débats associant plus d'une vingtaine d'intervenants, cette journée organisée par BioVallée Lauragais, en collaboration avec de nombreux partenaires, a permis aux participants (représentants d'organismes publics et d'association, entrepreneurs, centres de recherche...), maillons essentiels à la création d'un véritable tissu régional de l'économie circulaire, d'en apprendre davantage sur le sujet et d'engager les échanges.

Cette 3<sup>ème</sup> édition avait pour objectif de sensibiliser les acteurs du territoire à l'économie circulaire afin d'impulser le passage à l'action.



De nombreux sujets ont été abordés au cours de la matinée.

La première table ronde a permis de présenter l'économie circulaire et de faire état du contexte national et régional (stratégique, réglementaire...). La seconde visait quant à elle à valoriser des actions concrètes et économiquement viables engagées dans ce domaine par des grands groupes et des acteurs publics.

Enfin, les échanges de l'après-midi ont permis de partager les expériences et bonnes pratiques autour de trois thématiques : ressources locales et approvisionnement durable, économie fonctionnelle et de partage, transition énergétique.



### 123 Climat le jeudi 17 novembre 2016

Fort d'une première édition en 2015 qui a rassemblé 350 participants et de la Cop 22 qui se profile, la CCI Midi-Pyrénées est partenaire de la Journée 123 Climat aux côtés de ToulÉco Green, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Ecocert, l'Agence régionale du développement durable (Arpe) et Toulouse Business School. L'occasion de mettre en lumière des actions innovantes, transférables et économiquement viables portées par les acteurs, en faveur de l'adaptation au changement climatique en Occitanie, notamment dans trois domaines : la transition énergétique, les nouvelles mobilités et l'économie circulaire. Et ainsi d'accompagner les entreprises et les collectivités sur ce chemin.

[Programme et inscription](#)



**Légende des pictogrammes thématiques**


Sécurité



Environnement



Qualité



Energie



Développement Durable



## ACTUALITÉS RÉGIONALES



### Aides aux activités économiques concurrentielles : un nouveau guide en ligne

Un nouveau guide précisant les modalités d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux activités économiques vient d'être publié.

Ces aides sont encadrées par des règles définies au niveau européen. Ce guide répond aux questions pour toutes les industries mais aussi quelques secteurs particuliers comme la pêche ou l'aquaculture par exemple.

[\*En savoir plus\*](#)

### « Appel à initiatives pour la biodiversité » lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'appel à initiatives biodiversité vise trois volets pouvant être aidés par l'Agence :

- Volet 1 : Mise en œuvre de chantiers participatifs pour former et sensibiliser la population à la biodiversité,
- Volet 2 : Aménagements de restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) en lien avec les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Volet 3 : Travaux d'amélioration des habitats d'espèces menacées.

Il sera géré en partenariat avec les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

[\*En savoir plus\*](#)



### L'écologie industrielle et territoriale - Retours d'expérience

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie travaille auprès des entreprises et des collectivités pour faciliter et accompagner la mise en œuvre de l'écologie industrielle et territoriale. Ce document présente de manière synthétique, quelques concrétisations avec des informations opérationnelles sur le contexte, les besoins des entités et les synergies mises en œuvre.

[\*En savoir plus\*](#)

### Un nouveau plan de réduction des produits phytosanitaires

Le nouveau plan Écophyto II réaffirme l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires en France en dix ans.

Pour répondre à ces objectifs, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient et accompagne les projets innovants et efficaces.

Porteurs de projets de démarches collectives, comprenant du conseil et de l'animation ; vous pouvez encore présenter vos demandes pour 2016 !

L'aide de l'agence est de 50 % maximum

[\*En savoir plus\*](#)

### Le jeune gersois EQO s'attaque à la réduction des pesticides dans les champs

Avec sa machine qui permet d'adapter l'eau de dissolution à la dose de phytosanitaire utilisée, la jeune société gersoise EQO promet jusqu'à 50% de réduction sur la quantité de produit utilisée. Une innovation prometteuse dans le contexte sanitaire, environnemental et réglementaire.

[\*En savoir plus\*](#)

### Valorisation des déchets en Aveyron : les vœux de transparence du projet Soléna

En novembre 2015, les entreprises Sévigné et Séché Environnement ont annoncé leur objectif, dans le cadre d'une société commune, Soléna, de proposer au Département de l'Aveyron une solution nouvelle pour la valorisation des déchets ménagers sur le territoire de la commune de Viviez.

[\*En savoir plus\*](#)

### Moisson de projets et d'adhésions pour le GECO des Grands Causses

Le GECO des Grands Causses est né à Millau (12) en 2013 de la volonté de 15 chefs d'entreprises sensibles aux questions environnementales. Ce groupement d'entreprises locales rassemble les acteurs qui font de l'environnement et de l'innovation un atout pour leur développement et celui du territoire. Le groupement compte aujourd'hui 17 entreprises adhérentes, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Le Géco favorise les échanges d'expériences et de bonnes pratiques et soutient les projets collaboratifs à vocation environnementale.

En trois ans d'existence, le groupement n'a pas perdu de temps puisqu'il a soutenu ou facilité pas moins de onze projets, dont certains sont particulièrement innovants ou ambitieux.

*[En savoir plus](#)*



### Inscrivez-vous à la formation « Devenir référent énergie dans l'industrie »

La formation Ademe DEREFEI a pour objectif d'aider la personne en charge de la gestion de l'énergie ou souhaitant le devenir, à améliorer la performance énergétique en mettant en place des solutions techniques et organisationnelles simples et rapidement rentables.

Une nouvelle session de formation est organisée par la CCI du Tarn à Albi **les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre**. Découvrez sans tarder les deux modules proposés:

- [Module 1 : les fondamentaux](#)
- [Module 2 : démarche et méthode](#)

Pour plus d'informations, contactez Elodie OLEA - [e.olea@tarn.cci.fr](mailto:e.olea@tarn.cci.fr)



### Les énergies renouvelables, un potentiel exceptionnel pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La présidente de la Région a inauguré le jeudi 20 octobre dernier l'unité de méthanisation de la PME Cler Verts à Bélesta-en-Lauragais, en Haute-Garonne. Le site de 2800 m<sup>2</sup> doit traiter 11 000 tonnes de matières brutes par an.

Le méthane issu du processus sera transformé en énergie électrique vendue à EDF et la chaleur valorisée pour le séchage de plaquettes de bois. La nouvelle usine est alimentée par les déchets organiques issus du pays Lauragais, stockés et traités par la plateforme de recyclage Cler Verts.

La Région a fortement soutenu ce projet exemplaire, illustrant le potentiel exceptionnel des énergies renouvelables en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

*[En savoir plus](#)*

### 3,9 M€ pour un corridor hydrogène entre la France et l'Espagne

Le premier corridor hydrogène transfrontalier entre la France, l'Espagne et l'Andorre (H2Pyr) a été lancé le 17 octobre dernier à Toulouse en présence de Nadia Pellefigue, vice-présidente de la Région Occitanie et de Gilles Capy, délégué régional EDF en Occitanie. Doté d'un budget de 3,9 M€, H2Pyr est un projet expérimental de 3 ans financé à 65 % par le Fonds européen de développement régional à travers l'un des volets du programme Poctefa 2014-2020. L'objectif est de déployer un réseau de 10 stations à hydrogène, dont certaines produiront de l'hydrogène à partir d'électricité d'origine hydraulique, solaire ou éolienne. Trois stations seront ouvertes dans la région Occitanie : Rodez et Pamiers en 2017 puis Toulouse (négociation en cours).

*[En savoir plus](#)*

### A Toulouse, le renouvelable au cœur d'une initiative citoyenne

Soucieux d'accélérer la transition énergétique et de réduire les émissions françaises de dioxyde de carbone, un groupe d'habitants de la ville de Toulouse a décidé de s'unir pour développer localement, en plein cœur de la ville rose, les énergies renouvelables. Une initiative baptisée Citoy'Enr et qui vise à créer une sorte de coopérative de production d'électricité propre.

*[Plus d'informations](#)*

### Idhélio, une société tarnaise innove dans la production de chaleur

Deux sociétés tarnaises ont été primées au programme d'investissements d'avenir 2016, Siréa basé à Castres et Idhélio à Albi. Cette dernière, hébergée à l'école des Mines développe un système de production de chaleur haute température pour l'industrie à partir du solaire.

*[En savoir plus](#)*

### Comment GRDF accompagne la mobilité au GNV et bio GNV en Occitanie

Après le Sicoval en février dernier, Toulouse Métropole et GRDF ont signé, le 11 octobre dernier, un partenariat pour la mobilité au GNV et Bio GNV. Un pas de plus dans la transition vers le gaz vert en Occitanie.

[\*En savoir plus\*](#)

### Retour sur le Carbon Free Forum

Organisée par 3PA (penser, parler, partager, agir) et par La MAE (maison de l'artisanat et de l'environnement), dans le cadre de l'opération « Fair'Ensemble », action soutenue par les fonds européens, l'initiative – inédite dans le département – a su séduire les participants qui ont répondu nombreux à l'invitation. « Elle a su, assurait-on, refléter l'image d'un territoire motivé, dynamique, en phase avec les engagements qui ont valu au Pays du Sud-Toulousain son label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

[\*En savoir plus\*](#)



### Parution du tout nouveau guide PME-PMI Santé et Sécurité au Travail de CCI France

Le réseau des conseillers sécurité des CCI de Midi-Pyrénées a contribué à l'actualisation du guide Santé et sécurité au travail. Ce guide a pour objectif d'aider et d'orienter le chef d'entreprise dans sa démarche de gestion de la Santé et de la Sécurité sur le lieu de travail. Résolument pratique et destiné aux dirigeants de PME, il fournit des informations et des conseils pour identifier les risques, les évaluer et prendre les mesures de prévention nécessaires.

[\*Téléchargez le guide\*](#)



### Nouvelle AFS de la Carsat pour prévenir le risque de vibrations

La Carsat Midi-Pyrénées vous propose une aide financière pour réduire l'exposition de vos salariés aux vibrations : l'aide Vibrations.

Cette aide financière s'intègre dans l'action collective commune pour la prévention des nuisances physiques, initiée en partenariat par l'ensemble des services de santé au Travail\*, les services de la Direccte, l'OPPBT, la Mutualité Sociale Agricole et la Carsat Midi-Pyrénées sur la période 2014 – 2017

[\*Plus d'informations\*](#)



### Révision de la famille des normes EN9100 : c'est le moment de vous tenir informés!

La famille des normes EN 9100 est la référence en matière de management de la qualité au sein de la filière Aéronautique, Spatial, Défense.

Engagés depuis plusieurs mois, les travaux de révision de ces normes arrivent dans la dernière ligne droite avec un objectif de publication pour fin 2016. La norme EN9100 vient en effet d'être publiée. Les autres normes de la série (EN9110, EN9120, etc...) vont suivre.

Impulsée par les travaux de révision de l'ISO 9001 version 2015 et l'adoption la nouvelle structure des normes de système de management, la nouvelle version de l'EN 9100 prendra également en considération les besoins de clarification exprimés par les utilisateurs et les nouvelles attentes des acteurs du secteur aéronautique, spatial et défense.

Sécurité du produit, facteurs humains, risques, pièces contrefaites, gestion de la configuration, sensibilisation du personnel, etc ... voici quelques exemples de sujets qui caractérisent particulièrement la nouvelle version de l'EN 9100 version 2016.

Venez-vous tenir informé de cette actualité lors du colloque organisé le 29 novembre prochain par la CCI Midi Pyrénées et la Délégation régionale du groupe AFNOR

[\*Plus d'informations\*](#)

Contact : Eliane POURTAU : [e.pourtau@toulouse.cci.fr](mailto:e.pourtau@toulouse.cci.fr)



### Des Tarnais lancent une nouvelle monnaie numérique et nationale : COOPEK

Des Tarnais ont lancé le 3 octobre dernier, une monnaie 100% numérique baptisée « COOPEK ». L'objectif est de créer une économie complémentaire sans spéculation et plus durable en France. A parité avec l'euro, le Coopek ambitionne d'être la monnaie des quatre transitions : énergétique, alimentaire, carbone et sociale.

[\*Plus d'informations\*](#)



## FLASH-INFO



**Mise en consultation du « permis environnemental unique »**

[\*Plus d'informations\*](#)

**L'ADEME a rendu publics les résultats de son projet "Entreprises témoins".**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Les 7<sup>ème</sup> Assises Nationales des Risques Technologiques ont eu lieu le 13 octobre dernier**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Nature 2050 : un nouveau programme pour la restauration de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Publication d'un référentiel national de vulnérabilité aux inondations**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Jusqu'à 200 000 euros pour les entreprises qui innovent en matière de transport**

[\*Plus d'informations\*](#)

**80 nouveaux territoires rejoignent la communauté des TEPCV**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Gaspillage : une infographie pédagogique pour consommer durable**

[\*Plus d'informations\*](#)



**Appel à candidatures ADEME - PIA - Initiative PME 2016 Efficacité énergétique et économie de ressources dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Nouvel appel à projets pour la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse pour l'industrie, le tertiaire privé et l'agriculture**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Le gouvernement prépare une loi sur l'autoconsommation et la production d'électricité renouvelable**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Troisième accord majeur sur le climat : production et utilisation des HFC**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Ventilation en milieu industriel, optimisez l'efficacité énergétique de vos installations**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Association des Professionnels en Conseil Climat Energie Environnement (APCC) : publication de l'annuaire 2016**

[\*Plus d'informations\*](#)

**Diesel : le gouvernement va-t-il porter le coup de grâce ?**

[\*Plus d'informations\*](#)



### Ouverture du nouveau site [www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr)

[Plus d'informations](#)

### Le transformateur numérique : je candidate !

[Plus d'informations](#)

### Dispositif Synergie : des outils pour sensibiliser les apprentis et les nouveaux embauchés

[Plus d'informations](#)

### Lancement de la 5<sup>ème</sup> édition du concours vidéo « De l'école au travail : à vous de filmer ! »

[Plus d'informations](#)



### Publication de l'enquête annuelle des certifications

[Plus d'informations](#)



### Guide ADEME « Changer les comportements et faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité »

[Plus d'informations](#)

### Achats responsables : appel à candidature pour les PME

[Plus d'informations](#)

### Rapport des collectivités sur la situation en matière de développement durable

[Plus d'informations](#)



## AGENDA

### > Evénements du mois

#### Performance industrielle dans l'agro-alimentaire

Vendredi 4 novembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)

#### Rencontres régionales sur l'Hydrogène

Jeudi 10 novembre 2016  
Hôtel de Région Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)



#### Formation : Pénibilité – Se mettre en conformité

Lundi 14 novembre 2016  
Castres (81)  
[Plus d'informations : m.robort@tarn.cci.fr](mailto:m.robort@tarn.cci.fr)



#### Démarches hygiène et sécurité : est-ce compatible ?

Mardi 15 novembre 2016  
Castelsarrasin (82)  
[Inscription : cqi@montauban.cci.fr](mailto:cqi@montauban.cci.fr)

#### Journées Techniques Eau et Déchets 2016

Mercredi 16 et jeudi 17 novembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)



#### 1.2.3.CLIMAT

Jeudi 17 novembre 2016  
Entiore (31)  
[Programme et inscriptions](#)

### Retours d'expériences dans les bâtiments performants : zoom sur la construction bois

Mardi 22 novembre 2016 de 17h à 20h  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)

### Forum Biodiversité et Économie

Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2016  
Paris (75)  
[Programme et inscription](#)



### EN 9100 version 2016 – Évolutions et impacts pour les entreprises de la filière Aéronautique Spatial Défense

Mardi 29 novembre 2016  
Hôtel de Région – Toulouse (31)  
[Programme](#)



### EN 9100 version 2016 – Évolutions et impacts pour les entreprises de la filière Aéronautique Spatial Défense

Mardi 29 novembre 2016  
Hôtel de Région – Toulouse (31)  
[Programme](#)

## >> A venir

### Portes ouvertes sur la valorisation des bio-ressources

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)

### Journée DREAL « Concilier Qualité de l'Air Intérieur et Performance Énergétique des bâtiments : une complémentarité nécessaire »

Jeudi 8 décembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription prochainement en ligne sur le site de la DREAL Occitanie](#)

### Les Rencontres nationales des EnR

Les mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016  
Montpellier (34)  
[Programme et inscription](#)

### 2<sup>ème</sup> édition de la journée eau et défense

Jeudi 15 décembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)

### Forum Régional de l'Économie Sociale et Solidaire en Occitanie

Vendredi 18 et samedi 19 novembre 2016  
Toulouse (31)  
[Programme et inscription](#)

### Forum Open Innovation « Eaux industrielles et de Process »

Mardi 22 novembre 2016  
Montpellier (34)  
[Programme et inscription](#)

### 8<sup>ème</sup> édition de la journée Qualité de la Construction

Lundi 28 novembre 2016  
Colomiers (31)  
Programme à venir

### 27<sup>ème</sup> Salon Pollutec

Mardi 29 novembre – vendredi 2 décembre 2016  
Eurexpo Lyon  
[Programme et inscription](#)



### Colloque ATEE « Gestion de l'énergie en entreprise : les outils pour maîtriser ses consommations énergétiques

Jeudi 8 décembre 2016  
CCI Midi-Pyrénées – Blagnac (31)  
[Programme et inscription prochainement en ligne sur le site de l'ATEE](#)



### Atelier Qualité & Performance « Réconcilier la Qualité et le contrôle de gestion »

Co-organisé par la CCI de Toulouse, avec la Délégation régionale AFNOR et l'AFQP Midi Pyrénées  
Jeudi 15 décembre 2016 de 17h à 19h  
Toulouse (31)  
[Contact : Eliane POURTAU - 05 62 57 66 82 – e.pourtau@toulouse.cci.fr](#)



### Forum Energaia

Les mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016  
A Montpellier (34)  
[Programme](#)

### Save The Date- Forum national des éco-entreprises

30 mars 2017  
Ministère de l'Économie – Paris (75)  
Programme à venir



## VEILLE REGLEMENTAIRE

### > Zoom du mois

#### **Loi n° 2016-1341 du 11 octobre 2016 ratifiant l'ordonnance n° 2016-129 du 10 février 2016 portant sur un dispositif de continuité de fourniture succédant à la fin des offres de marché transitoires de gaz et d'électricité**

**Cette loi ratifie l'ordonnance n° 2016-129 du 10 février 2016 portant sur un dispositif de continuité de fourniture succédant à la fin des offres de marché transitoires de gaz et d'électricité (cf. Lettre QSE-DD n°89 de février 2016). Cette ordonnance prévoit le dispositif de continuité de fourniture succédant à la fin des offres de marché transitoires de gaz et d'électricité.**

#### **Pour mémoire :**

Cette ordonnance, pris en application de l'habilitation accordée à l'article 172 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), vise à instituer un dispositif permettant de garantir la continuité de la fourniture des consommateurs d'électricité et de gaz, dont les tarifs réglementés de vente ont été supprimés au 31 décembre 2015, et qui n'auront pas souscrit une offre de marché au 30 juin 2016.

En application des articles L 337-9 et L 445-4 du code de l'énergie, au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

- (i) les tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz ont cessé légalement d'exister pour les clients consommant annuellement plus de 30 MWh de gaz naturel (à l'exception des syndicats de copropriétaires ou propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant annuellement moins de 150 MWh), et
- (ii) les tarifs réglementés de vente d'électricité ont cessé légalement d'exister pour les clients ayant une puissance électrique souscrite supérieure à 36 kVA.

La suppression légale de ces tarifs rend caducs les contrats qui liaient les clients concernés et leurs fournisseurs historiques de gaz et d'électricité (ENGIE, EDF et entreprises locales de distribution). Afin de garantir la continuité de la fourniture, l'article 25 de la [loi n° 2014-344 du 17 mars 2014](#) relative à la consommation (cf. Lettre QSE-DD n°70 de mai 2014) a prévu une période transitoire de 6 mois, pendant laquelle les clients qui n'auront pas souscrit avant le 31 décembre 2015 un nouveau contrat auprès d'un fournisseur de leur choix, sont réputés avoir tacitement accepté une "offre de transition", d'une durée maximale de 6 mois, auprès de leur fournisseur historique.

L'ordonnance vise à établir un dispositif assurant la continuité de fourniture en gaz et en électricité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour les clients qui n'auraient toujours pas souscrit une offre de marché, à l'issue de l'offre de marché de 6 mois, malgré les courriers d'information reçus. En l'absence du dispositif prévu par la présente ordonnance, la fourniture de gaz et d'électricité de ces clients devrait être suspendue à l'expiration de ces contrats le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'ordonnance a pour objet :

- d'organiser l'affectation dès le 1er juillet 2016 des clients qui n'auraient pas souscrit une offre de marché à des fournisseurs retenus selon une procédure concurrentielle, organisée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). L'ordonnance fixe les principes et caractéristiques principales de cette procédure concurrentielle.
- d'encadrer la relation contractuelle entre clients et fournisseurs, et notamment de définir les principales obligations des fournisseurs vis-à-vis des clients, en termes d'information et de modalités de résiliation, afin de protéger les consommateurs de manière adéquate ;
- de préciser le traitement des clients qui n'auraient pas souscrit une offre de marché, dans le cas d'une procédure d'appel d'offres infructueuse ;
- d'inscrire dans la loi l'obligation pour les fournisseurs historiques de transmettre les données de consommation des clients bénéficiant de l'offre de marché transitoire, à compter du 1er janvier 2016, à tout fournisseur autorisé par les autorités françaises qui en ferait la demande. Cette disposition vise à



permettre aux fournisseurs alternatifs de démarcher les clients susceptibles de souscrire un contrat en offre de marché (article 2).

Le mécanisme de mise en concurrence retenu est conçu de manière à ne pas renforcer l'attentisme des clients n'ayant pas souscrit de leur propre initiative une offre de marché. Les prix payés par les consommateurs sont à cet effet majorés par rapport aux offres de marché usuelles. La procédure concurrentielle porte, pour chaque lot, sur le montant que les fournisseurs seront prêts à rétrocéder à l'Etat.

[Consulter la Loi ...](#)

### **Arrêté du 24 août 2016 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les déchets graisseux et les huiles alimentaires usagées pour un usage en tant que combustible dans une installation de combustion classée sous la rubrique 2910-B au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et d'une puissance supérieure à 0,1 MW et les esters méthyliques d'acides gras fabriqués à partir de ces déchets destinés à être incorporés dans un produit pétrolier**

L'arrêté définit les critères de sortie du statut de déchet que doivent respecter les déchets graisseux et les huiles alimentaires usagées pour un usage en tant que combustible dans une installation classée sous la rubrique 2910-B ainsi que les esters méthyliques d'acides gras fabriqués à partir de ces déchets destinés à être incorporés dans un produit pétrolier sont définis.

Le respect de ces critères permet à l'exploitant d'une installation classée relevant de la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques n°s 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971) ou 2730 (installations de traitement de sous-produits d'origine animale) de la nomenclature des installations classées permet de faire sortir du statut de déchet

- des déchets graisseux et des huiles alimentaires usagées pour un usage en tant que combustible dans une installation de combustion classée sous la rubrique n° 2910-B d'une puissance supérieure à 0,1 MW
- des esters méthyliques d'acides gras fabriqués à partir de ces déchets destinés à être incorporés dans un produit pétrolier.

Ces déchets doivent subir un traitement dans les conditions posées à la section 2 de l'annexe I de l'arrêté : décantation, centrifugation et filtration pour les déchets graisseux et huiles alimentaires usagées destinés à un usage comme combustible, filtration, transestérification et décantation pour les déchets destinés à un usage comme carburant.

Les graisses, huiles et esters méthyliques d'acides gras issus de l'opération de valorisation satisfont aux critères de qualité fixés dans la section 3 de l'annexe I. Ces spécifications concernent le PCI, la teneur en eau et en cendres pour permettre d'assurer leur bonne combustion.

L'exploitant de l'installation où est réalisée l'opération de valorisation transmet une attestation de conformité, dont le contenu est conforme à l'annexe II de l'arrêté, du ou des lots à chaque client. Il met en place les obligations d'autocontrôle et effectue des contrôles conformément aux articles 6 et 7.

*Nous ne reviendrons pas sur nos commentaires très critiques sur la Sortie du Statut Déchet. Pour mémoire, le dernier article sur le sujet a été publié dans la Lettre QSE-DD n°89 de février 2016 ...*

[Consulter l'Arrêté ...](#)

### **Décret n° 2016-1232 du 19 septembre 2016 relatif à l'obligation de porter des gants pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur**

Le décret prévoit l'obligation pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur de porter des gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle lorsqu'ils circulent. Le respect de cette obligation est contrôlé par les

forces de l'ordre et sanctionné en cas de non-port par une amende prévue pour les contraventions de la troisième classe et par la réduction d'un point du permis de conduire.

L'obligation du port des gants ne concerne pas les conducteurs et les passagers des motocyclettes, des tricycles à moteur, des quadricycles à moteur ou des cyclomoteurs équipés de ceintures de sécurité et de portières. L'arrêté d'application précise que les gants portés par les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur doivent être conformes et revêtus du marquage « CE ».

[Consulter le Décret ...](#)

[Consulter l'Arrêté précisant les caractéristiques des gants ...](#)

## >> Dernières publications

Période du 16/09/2016 au 27/10/2016

### ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Arrêté du 30/09/2016](#) (JO n°238 du 12/10/2016) Exploitations de carrières et installations de premier traitement des matériaux de carrières - Modification de l'arrêté du 22 septembre 1994

### Déchets - Sites et sols pollués

- [Décret 2016-1275 du 29/09/2016](#) (JO n°228 du 30/09/2016) Déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique
- [Arrêté DEVP1604685A du 05/09/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°17-2016 du 25/09/2016)
- Procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en autotraitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic
- [Arrêté DEVP1604689A du 05/09/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°17-2016 du 25/09/2016) Procédure d'approbation et cahier des charges des systèmes individuels de la filière des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en autotraitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic
- [Arrêté DEVP1617290A du 24/08/2016](#) (JO n°234 du 07/10/2016) Critères de sortie du statut de déchet pour les déchets gras et les huiles alimentaires usagées pour un usage en tant que combustible dans une installation de combustion classée sous la rubrique 2910-B de la nomenclature des installations classées et d'une puissance supérieure à 0,1 MW et les esters méthyliques d'acides gras fabriqués à partir de ces déchets destinés à être incorporés dans un produit pétrolier – **cf. Zoom ci-dessus**

### Eau - Air - Odeur

- [Avis DEVL1630294V du 14/10/2016](#) (JO n°0247 du 22/10/2016) Agence de l'eau Rhin-Meuse: mise à jour des zones de tarification en matière de redevance pour la période 2016-2018 du 10e programme
- [Décision Communautaire 2016/1841 du 05/10/2016](#) (JOUE n°L 282 du 19/10/2016) Conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de Paris adopté au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- [Règlement 2016/1628 du 14/09/2016](#) (JOUE n°L 252 du 16/09/2016) Exigences concernant les limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers, modifiant les règlements (UE) no 1024/2012 et (UE) no 167/2013 et modifiant et abrogeant la directive 97/68/CE
- [Arrêté DEVL1625442A du 09/09/2016](#) (JO n°219 du 20/09/2016) Circonscriptions des agences de l'eau - Modification de l'arrêté du 22 octobre 2007
- [Règlement 2016/1824 du 14/07/2016](#) (JOUE n°L 279 du 15/10/2016) Modification des règlements délégués (UE) n° 3/2014, (UE) n° 44/2014 et (UE) n° 134/2014 en ce qui concerne, respectivement, les prescriptions en matière de sécurité fonctionnelle des véhicules, les prescriptions en matière de construction des véhicules et les prescriptions générales, ainsi que les prescriptions en matière de performances environnementales et de performances de l'unité de propulsion

### Energie / Bruit

- [Délibération CREE1630813X du 13/10/2016](#) (JO n°0250 du 26/10/2016) Décision sur les tarifs non péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concédés à GRDF et Réseau GDS

- [Arrêté LHAL1623033A du 12/10/2016](#) (JO n°242 du 16/10/2016) Conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3° de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme
- [Loi 2016-1341 du 11/10/2016](#) (JO n°238 du 12/10/2016) Ratification de l'ordonnance n° 2016-129 du 10 février 2016 portant sur un dispositif de continuité de fourniture succédant à la fin des offres de marché transitoires de gaz et d'électricité – **cf. Zoom ci-dessus**
- [Décret 2016-1318 du 05/10/2016](#) (JO n°234 du 07/10/2016) Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage
- [Arrêté DEVR1624516A du 03/10/2016](#) (JO n°231 du 04/10/2016) Modification de l'arrêté du 22 décembre 2015 pris en application de l'article L. 321-19 du code de l'énergie
- [Arrêté DEVR1624515A du 03/10/2016](#) (JO n°231 du 04/10/2016)
- Modifiant l'arrêté du 22 décembre 2015 fixant le volume de capacités interruptibles à contractualiser par le gestionnaire de réseau public de transport
- [Arrêté DEVR1618721A du 01/10/2016](#) (JO n°230 du 02/10/2016) Tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période comprise entre le 1er août 2014 et le 31 octobre 2014
- [Arrêté DEVR1618722A du 01/10/2016](#) (JO n°230 du 02/10/2016) Tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période comprise entre le 1er novembre 2014 et le 31 juillet 2015
- [Décret 2016-1272 du 29/09/2016](#) (JO n°228 du 30/09/2016) Investissements participatifs dans les projets de production d'énergie renouvelable
- [Arrêté DEVR1625593A du 23/09/2016](#) (JO n°224 du 25/09/2016) Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz - Modification de l'arrêté du 19 mai 2011
- [Arrêté DEVR1626518A du 20/09/2016](#) (JO n°231 du 04/10/2016) Application de l'article R. 121-29 fixant le plafond de la compensation du coût des études relatives aux projets d'approvisionnement électrique identifiés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie dans les zones non interconnectées
- [Arrêté PRMI1625427A du 12/09/2016](#) (JO n°228 du 30/09/2016) Approbation du cahier des charges « Initiative PME 2016 Efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture »
- [Arrêté PRMI1625428A du 12/09/2016](#) (JO n°228 du 30/09/2016) Approbation du cahier des charges « Initiative PME 2016 Énergies renouvelables, stockage et conversion de l'énergie, systèmes électriques intelligents »
- [Arrêté DEVP1625043A du 12/09/2016](#) (JO n°225 du 27/09/2016) Renouvellement des agréments de trois organismes pour la délivrance des certificats prévus à l'article R. 521-59 du code de l'environnement
- [Arrêté DEVR1622347A du 06/09/2016](#) (JO n°224 du 25/09/2016) Taux 2016 de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution pour le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

### Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Règlement 2016/1842 du 14/10/2016](#) (JOUE n°L 282 du 19/10/2016) Modification du règlement (CE) n° 1235/2008 en ce qui concerne le certificat d'inspection électronique pour les produits biologiques importés et certains autres éléments ainsi que le règlement (CE) n° 889/2008 en ce qui concerne les exigences relatives aux produits biologiques conservés ou transformés et la transmission d'informations
- [Arrêté ECFD1624719A du 19/08/2016](#) (JO n°229 du 01/10/2016) Modification de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes
- [Loi 2016-1087 du 08/08/2016](#) (JO n°223 du 24/09/2016) Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (rectificatif)

### Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- [Décision Communautaire 2016/1796 du 07/07/2016](#) (JOUE n°L 274 du 11/10/2016) Ecolabel européen - modification des décisions 2011/263/UE, 2011/264/UE, 2012/720/UE et 2012/721/UE afin de tenir compte de l'évolution de la classification des substances

### Risques - Sécurité - Santé

- [Arrêté DEVP1523880A du 14/10/2016](#) (JO n°0249 du 25/10/2016) Travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières
- [Règlement 2016/1802 du 11/10/2016](#) (JOUE n°L 275 du 12/10/2016) Modification du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n° 528/2012
- [Décret 2016-1303 du 04/10/2016](#) (JO n°232 du 05/10/2016) Travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières, et abrogeant l'annexe intitulée « Titre Recherche par forage, exploitation de fluides par puits et traitement de ces fluides » du décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives
- [Décret 2016-1304 du 04/10/2016](#) (JO n°232 du 05/10/2016) Travaux miniers conduits à terre et en mer

- Décret 2016-1296 du 30/09/2016 (JO n°230 du 02/10/2016) Modification de diverses dispositions du code de la défense relatives à la protection et au contrôle des matières nucléaires
- Rectificatif 2016/424 du 30/09/2016 (JOUE n°L 266 du 30/09/2016) Rectificatif au règlement (UE) 2016/424 du 9 mars 2016 relatif aux installations à câbles et abrogeant la directive 2000/9/CE
- Décision Communautaire 2016/1795 du 29/09/2016 (JOUE n°L 274 du 11/10/2016) Position à prendre au nom de l'Union européenne concernant les amendements apportés aux annexes de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et au règlement annexé à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
- Décret 2016-1249 du 26/09/2016 (JO n°225 du 27/09/2016) Action de groupe en matière de santé
- Règlement 2016/1688 du 20/09/2016 (JOUE n°L 255 du 21/09/2016) Modification de l'annexe VII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne la sensibilisation cutanée
- Décret 2016-1232 du 19/09/2016 (JO n°219 du 20/09/2016) Obligation de porter des gants pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur – **cf. Zoom ci-dessus**
- Arrêté INTS1623507A du 19/09/2016 (JO n°219 du 20/09/2016) Caractéristiques des gants portés par les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur – **cf. Zoom ci-dessus**
- Rectificatif 2016-1088 du 08/08/2016 (JO n°223 du 24/09/2016) Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (rectificatif)

## >>> Textes en projet

L'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) du 22 novembre 2016 ne nous est pas parvenu. Vous pouvez déjà accéder à une partie des projets de textes qui sont examinés lors de cette séance via les liens ci-dessous.

Vous pouvez consulter :

- les projets [ici](#) et [ici](#)
- après validation, les comptes rendus des réunions du CSPRT : [Compte rendus du CSPRT](#)

des projets de textes non soumis au CSPRT : [Autres projets de textes](#)

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !**

**Elodie FLEURAT-LESSARD**

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot**

Conseillère environnement, sécurité et énergie

CCI LOT 107 quai Cavaignac – CS 10079

46002 Cahors Cedex 9

T. 05 65 53 26 82 – F. 05 65 20 35 50

[elodie.fleurat@lot.cci.fr](mailto:elodie.fleurat@lot.cci.fr)

